



La solidarité n'est pas du luxe

Pour de nouvelles solidarités entre les Français (Par Alain Régnier)

Chaque jour dans nos villes, nos villages, des hommes et des femmes ont du mal à boucler leur budget, certains ne se chauffent plus et d'autres vivent dans la rue.

Au fil des ans, cette précarité s'est installée au point parfois de devenir invisible. Combien de fois nos regards se détournent et combien de fois nous nous disons que nous n'y pouvons rien. Une forme de résignation s'installe dans le pays accompagnée d'une dureté de plus en plus palpable.

Dans cette société de l'instant, la loi du plus fort apparaît naturelle, l'empathie, la compassion et la bienveillance sont suspectes. Comment en est-on arrivé là?

En 25 ans, la question des politiques publiques de lutte contre l'exclusion a profondément changé. Des évolutions profondes ont transformé la question des sans abri et des plus défavorisés.

Pour les sans abri, il est loin le temps du clochard et du punk à chien. La réforme de la psychiatrie a ouvert les établissements sur la ville, la fonction asilaire des hôpitaux psychiatriques a ainsi disparu. Dans le même temps, la mendicité est dépénalisée au début des années 80. La rue est ainsi devenue le réceptacle des exclus, des personnes en rupture de la société.

S'agissant de la précarité, les trois piliers des politiques de lutte contre l'exclusion que sont l'emploi, le logement



Ensemble, agissons pour le logement !

et la santé ont été percutés par des mutations sans précédent que nous vivons ou subissons frontalement. Enfin, la question des migrations s'impose comme un phénomène structurant du XXI^e auquel nous ne sommes ni mentalement préparés ni en capacité d'apporter des réponses concrètes et satisfaisantes.

L'approche dominante durant les trente glorieuses a été une approche réparatrice et résiduelle. Les termes de réinsertion sociale sont alors employés et on pensait que, sans disparaître, la pauvreté allait se réduire durablement. Le travail social a ainsi été pensé et transmis dans cette perspective.

Enfin notre pays se caractérise par un discours récurrent sur notre modèle républicain. Ce discours ne prend plus. Il y a une crise dans l'énoncé du récit collectif. Quelle place donner à la Fraternité dans la société française d'aujourd'hui?

La solidarité et la cohésion sociale ne sont pas acquises. Comme pour l'impôt, nous devons relégitimer notre consentement à la solidarité.

Le constat largement partagé est que notre pays est de plus en plus fragmenté et divisé. Les inégalités progressent, elles sapent la confiance dans l'avenir.

Dans ce contexte, chacun essaye de protéger ses intérêts particuliers et ce, avec des élites dont le comportement et les modes de vie font dissidence, choquant bon nombre de Français. Néanmoins et à

la différence d'autres pays, ces élites restent toujours majoritairement attachées au maintien d'un régime de redistribution et de protection sociale forts. C'est un atout sur lequel il faut s'appuyer.

Le premier moteur de l'exclusion, c'est la perte de son travail. La fin des années 70 marque un tournant dans l'apparition d'un chômage de masse en France. Rappelons-nous que le Président Pompidou prédisait qu'au delà de 500,000 chômeurs nous serions socialement en risque.

Ce que l'on constate scientifiquement c'est qu'en 18 mois, 3 à 5 % des chômeurs basculent dans la grande exclusion. Ainsi sur les dernières années, ce sont des dizaines de milliers de nouvelles personnes qui ont fait appel aux dispositifs d'urgence.

Dans les évolutions récentes du marché du travail, on constate également que le contrat de travail ne protège plus de la précarité. Il apparaît ainsi, au début des années 2000, des travailleurs pauvres dont les revenus ne suffisent pas pour vivre dignement dans notre société.

Parmi les nouvelles formes de vulnérabilité, nous pouvons constater que celles des familles monoparentales ne cessent de croître, ainsi que celle des enfants dont plus de deux millions vivent dans des familles pauvres.

Le mal-logement concerne près de 10 % de la population,



il favorise l'activité de marchands de sommeil peu scrupuleux qui profitent de la misère humaine. Les sans-papiers sont les premières victimes de ces prédateurs.

Dernier indicateur à noter, celui de la distribution alimentaire, les restos du cœur ont ainsi délivrés 180 millions de repas lors de la dernière campagne contre 120 millions en 2010. Des personnes âgées viennent désormais dans les soupes populaires, elles y croisent des jeunes étudiants dont le budget est absorbé par le coût du logement. Les associations et les Centres communaux d'action sociale sont débordées par ces nouvelles formes de pauvreté.

Face à cette montée de la précarité, la société civile s'est mobilisée et organisée. Très tôt les associations se sont regroupées, d'abord au sein du Collectif Alerte dans les années 80 et également dans le collectif des associations unies. C'est ainsi que le projet de loi contre les exclusions a été élaboré, à l'initiative d'ATD-Quart monde.

Plus récemment, le mouvement des Don Quichotte en 2006 a marqué un tournant. Il s'attaque en même temps aux associations établies qu'il dénonce comme complices du système, et bien sûr l'Etat qui laisserait sciemment les situations se dégrader sans réagir autrement que par l'urgence.

De ce combat largement soutenu par les médias parisiens est née la loi DALO début 2007.

En réaction à cette situation, les Gouvernements successifs ont réagi, dans une action affichée de volontarisme politique et ce depuis les années 90.

Ainsi, après une campagne présidentielle marquée par la thématique de la fracture sociale, le Premier ministre d'alors Alain Juppé engage l'élaboration, en 1996, du projet de loi relatif à la lutte contre les exclusions. Celle-ci sera finalement promulguée le 31 juillet 1998, sous l'impulsion du Gouvernement de Lionel Jospin.

On se rappelle tout particulièrement de la présence lors du débat introductif du projet de loi de Geneviève De Gaulle-Anthonioz et de la force de son discours à l'Assemblée nationale.

Ces Gouvernements ne sont pas restés inactifs et des

grandes lois de la République ont été ainsi adoptées. Je citerai après la loi de 1998 : la CMU en 1999, la loi SRU en 2000, le Plan de cohésion sociale en 2005 et le DALO en 2007.

Au delà des textes et des plans engagés, les moyens publics ont considérablement augmentés (doublement en 10 ans sur les seuls crédits de l'Etat « lutte contre l'exclusion »). Cela n'a amené, a minima, qu'à une stabilisation de la situation des plus pauvres.

D'une manière générale, les coups de rabots successifs apportés à notre modèle social l'ont fragilisé mais sans le remettre en cause à ce jour. Ses principes fondamentaux demeurent.

Dans ce contexte de précarisation de la société française, la question migratoire vient accentuer les tensions et les peurs. L'accueil des migrants et les bidonvilles Rom en sont deux illustrations concrètes.

L'INSEE estime qu'en dix ans de 2001 à 2011, dernière année de référence, le nombre de SDF a augmenté de plus de 50 %. Bien entendu ce chiffre masque des flux et des réalités qui changent, notamment la part de plus en plus importante des sans-papiers sur le territoire français qu'ils aient ou non demandés l'asile et aient été ensuite déboutés.

La composante familiale de ces situations a amené les pouvoirs publics à développer des solutions hôtelières coûteuses et inefficaces, autour de 40,000 nuitées pour un coût annuel de plus de 200 millions d'euros en 2016.

Sur les trois dernières années, en prenant le chiffre de 80 % de demandeurs déboutés, c'est environ 150,000 personnes supplémentaires en situation irrégulière au regard du droit au séjour qui se sont installées durablement. Seulement 5 % d'entre elles sont retournées dans leur pays que ce soit dans le cadre d'une reconduite ou d'un retour volontaire. Les conséquences sur l'AME sont considérables, le budget d'un milliard d'euros est désormais atteint.

Il faut désormais sortir ces familles d'une situation de ni-ni, ni régularisables, ni expusables! A l'instar de nos voisins, dans une approche pragmatique et selon des modalités à préciser : il faut régulariser ces familles et ces enfants. Certains mettront en avant le risque de "l'appel d'air". Aucune étude scientifique

sérieuse ne le documente.

En dehors de l'asile, les migrations intracommunautaires rendues possibles par la directive européenne 2004/38 ont permis à des familles Roms, souvent victimes de graves discriminations dans leur pays d'origine de venir en Europe de l'ouest.

La France mais aussi d'autres pays européens ont vu, dans les dix dernières années, la recréation de bidonvilles à la marge des grandes villes, situation que nous n'avions pas connue depuis l'éradication des bidonvilles dans les années 70. Le dernier recensement effectué par l'Etat en 2016 comptabilise 461 bidonvilles et plus de 16.000 personnes, chiffres stables depuis 2014.

Le phénomène des travailleurs détachés vient également accentuer cette perception d'une Europe dérégulée et non protectrice.

Cette visibilité de la grande exclusion conduit à un regard sombre sur l'avenir. La France détient ainsi le record d'Europe avec 56 % de ses ressortissants qui pensent qu'ils pourraient un jour devenir SDF.

Ce pourcentage singulier est aussi le fruit d'une histoire propre à la France et à la place qu'occupe l'Etat dans notre pays. Dans l'ancien régime, le roi assure une fonction protectrice et bienveillante vis à vis de ses sujets. La République a remplacé le souverain mais elle n'a pas remplacé cette fonction tout à la fois symbolique et distributrice d'allocations. Ainsi, je ne connais pas d'autre pays que le nôtre où l'Etat distribue des primes de Noël aux plus pauvres. Tous ceux qui ont voulu supprimer et transformer cette prime de Noël ont du y renoncer.

La France est le seul pays des 28 pays de l'Union européenne dans lequel l'Etat a la compétence de la lutte contre l'exclusion. Le malaise des français est de mon point de vue lié à la question de la transformation du rôle de l'Etat. Son retrait, qu'il soit réel ou ressenti, peu importe, crée un sentiment d'abandon. Les conséquences sur la démocratie française sont évidentes et corrélés avec la montée du populisme dans de nombreux territoires.

Ce qui est certain, c'est que les réformes successives de l'Etat concourent à son démembrement. Les services restants dans le champ de la cohésion sociale sont exsangues. Dans le même temps, toute sorte d'agence ont vu le jour dans un modèle hybride d'autonomie locale et de dépendance au pouvoir central. Les préfets ont ainsi peu à

peu perdu leur capacité de pilotage interministériel. Cette situation semble aujourd'hui irréversible.

Ce retrait de l'Etat, sans qu'une vraie décentralisation ne voit le jour, et ce dans un contexte de forte progression des inégalités sociales, concourt à la fragmentation de la société française, au repli communautaire et au chacun pour soi.

Dans ce contexte, on peut penser le sujet perdu d'avance, je ne le crois pas. Qui fait quoi et qui est responsable de quoi ? Il y a donc un enjeu majeur de clarification.

Distinguons d'abord les métropoles des autres territoires, le cas lyonnais est intéressant puisqu'il représente le cas le plus abouti de décentralisation. La métropole a repris les compétences du Conseil départemental en l'absorbant sur son territoire. C'est sans doute peu à peu ce qui s'imposera dans les autres métropoles.

Il n'en demeure pas moins que les ¾ de la population vit en dehors des territoires métropolitains. La question de la suppression du Conseil départemental est posée sans qu'une réponse claire ne soit apportée. Il est vrai que les 36 milliards de dépenses sociales des Conseils départementaux nécessitent réflexion avant décision définitive. En l'état actuel de la décentralisation, je vois mal les villes moyennes et les intercommunalités, même renforcées, se lancer dans la reprise des compétences des Conseils départementaux.

En attendant que notre pays soit véritablement décentralisé, je pense aujourd'hui que seul l'Etat est en capacité d'assurer l'égalité de traitement entre les citoyens. Je suis ainsi pour la recentralisation du RSA ou de tout autre prestation qui la remplacerait.

En revanche, je suis pragmatique, et plutôt que de croire à un hypothétique grand soir des collectivités, je préfère miser sur une dévolution volontaire des compétences. A défaut, l'instauration d'un chef de file obligatoire devrait s'imposer, il pourrait être différent d'un territoire à l'autre.

Au delà de la décentralisation, il faut également clarifier le rôle des associations en tant que délégataire d'une mission de service public. La confusion est aujourd'hui à son comble tant les injonctions des pouvoirs publics sont contradictoires. Entre appels à projets, «social impact bond» à la française et baisse des subventions, le tissu associatif est fragilisé et il ne passe pas de jours sans que

des associations ne mettent la clé sous la porte.

Si l'Etat reprend les compétences de la solidarité nationale, il apparaît nécessaire que l'accompagnement des usagers ou des clients soit une responsabilité de proximité.

Des progrès significatifs doivent être faits en la matière. Je prendrai un exemple dramatique, celui d'une jeune femme avec trois enfants qui s'est défenestrée le jour où l'huissier venait l'expulser de son logement. Cette personne était suivie par 4 travailleurs sociaux de 4 institutions différentes, tous les contacts avaient eu lieu par courrier, aucun ne s'était déplacé à son domicile. Aucune réunion de coordination du travail social n'avait eu lieu dans ce territoire.

Tout cela est inacceptable. Je propose l'obligation d'une coordination territoriale portée par le niveau communal et à laquelle devrait participer toutes les autres institutions en charge de l'intervention sociale. Cette réunion aurait pour conséquence la désignation, au cas par cas, d'un travailleur social référent, point d'entrée unique pour l'usager pour toutes ses démarches et son suivi au long cours y compris après fin de prise en charge, de manière à s'inspirer du modèle québécois de réassurance.

La place des usagers devra être enfin organisée tant dans l'élaboration des politiques publiques que dans leur évaluation. Il faut partir du principe que chacun a

des capacités à développer, le terme anglais d'ability est plus riche.

Ces nouvelles modalités auraient un avantage considérable pour l'utilisateur et seraient une source d'économie et de mutualisation pour les différentes institutions concernées. Elles permettraient enfin de démontrer que nos politiques de protection sociale sont soutenables et pérennes.

Dans notre pays, de nouveaux projets apparaissent chaque jour ; l'économie sociale et solidaire se développe et crée des emplois.

Ce foisonnement repose sur deux moteurs, le capital humain et le capital financier.

La notion de capital humain pourrait d'ailleurs être requalifiée d'énergie sociale. En effet, de nombreux jeunes aspirent à un autre modèle de développement plus soucieux de l'homme et de son environnement.

Le capital financier permet de mobiliser une épargne solidaire. Des progrès ont été faits ces dernières années, ils sont encore insuffisants.

Il faut créer les conditions de rencontre de ces deux formes d'énergie sociale et financière pour que de nouveaux projets voient le jour. Les initiatives en cours pour développer des incubateurs sociaux vont dans ce sens.



En dépit de sa richesse, ces projets et ces nouvelles manières de faire société et de créer de la richesse ne sont pas parvenus à faire système. Il ne s'agit pas de rêver à un basculement complet du capitalisme contemporain mais à construire une relation équilibrée entre les formes classiques du capitalisme et ses formes émergentes porteuses de sens. Une fois de plus, il ne s'agit pas d'opposer mais bien d'organiser des complémentarités intelligentes.

Dans cet objectif le rôle des pouvoirs publics est d'assurer le sous-bassement d'une économie coopérative, un peu à l'instar de réseaux qui irrigueraient l'ensemble du territoire favorisant ainsi l'éclosion de mille et un projets de type « blablacar » dans tous les domaines.

Pour réussir, je propose de lancer un appel à projets national en partant de l'expérience du Comptoir de l'innovation sociale. Il pourrait s'appeler France Initiatives.

L'avenir est dans l'ancrage territorial et dans la confiance des acteurs locaux. Notre pays est marqué par une culture jacobine qui a comme fondement que seul le centre est intelligent et que les territoires appelés autrefois la province seraient des mineurs incapables qu'il faudrait toujours garder sous tutelle.

De ce point de vue, la démarche du pacte de cohésion sociale et territoriale de Bordeaux me paraît exemplaire.

Le Pacte est une dynamique collective fondée sur deux piliers, le droit à la ville et le droit à l'initiative. Il pousse chaque citoyen à exercer ses droits pour prendre part aux mutations en cours et ce en acceptant la contradiction et le dissensus. Fort de cette démarche participative, plus de 230 projets ont été recensés.

Chaque territoire a ses spécificités, ses atouts et ses handicaps, il ne s'agit donc pas de copier ce qui serait un modèle mais bien de transposer la démarche partout où il y a la volonté de le faire. On n'impose pas une telle approche participative.

Chaque Français a le pouvoir d'agir, pas seulement lors d'une élection. La réussite du service civique

montre que le potentiel d'engagement des jeunes peut être un puissant facteur de changement. De même la mobilisation citoyenne dans les différentes formes de réserves illustre la solidité des valeurs de la République.

La solidarité n'est pas un luxe ou un supplément d'âme c'est une question d'ordre public. Celui-ci ne se saurait se réduire à la seule sécurité publique, primordiale bien sûr, mais il doit intégrer la dimension de la cohésion sociale sans laquelle il ne saurait y avoir de société durable et d'Etat légitime. Pour reprendre la philosophie confucianiste, on utiliserait le concept traditionnel de la société harmonieuse.

Ce qui manque sans doute le plus à notre pays aujourd'hui, c'est le débat, le dissensus. Face à des mutations sans précédentes, il est nécessaire de confronter les points de vue et les idées.

Pour conclure, je citerai Saint Augustin :

« l'espoir a deux filles de toute beauté : la colère et le courage. La colère face aux choses telles qu'elles sont, et le courage pour les changer »

Alain Régnier

Préfet,

Président de Solidarités Nouvelles pour le Logement

A handwritten signature in black ink that reads "Alain Régnier". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath.

TÉMOIGNAGE : PORTRAIT D'UN RÉFUGIÉ LOGÉ DANS LE 13^{EME}



Samba Diop dans son studio entouré de Paul Thibaud (St Albert Le Grand, à gauche) et Denis Bobillier (SNL-Paris 13e, à droite)

Il s'agit d'une histoire de réfugiés parmi des centaines d'autres. Mais cette goutte d'eau en matière de logement témoigne que des solutions concrètes peuvent être trouvées quand l'imagination et la solidarité se conjuguent pour permettre à chacun d'y prendre part ...

Samba Diop, Peul de Mauritanie, hébergé au Refuge des Œuvres de La Mie de Pain (OMdP) depuis 2015, a reçu les clés de son nouveau « chez lui » parisien, début décembre. Il est le premier réfugié choisi par le comité de pilotage du projet de logement sur proposition conjointe des travailleurs sociaux des OMdP et de SNL – Paris.

La chaîne de dons qui s'est mise en place permet de financer pendant trois ans le loyer de son studio, proposé par un paroissien de Ste Rosalie, dont le bail est signé par SNL-Paris. Le nouveau locataire paiera à SNL-Paris un loyer au niveau du PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) et il est accompagné par un binôme constitué d'un bénévole du groupe local du 13e de SNL-Paris et d'un paroissien de St Albert le Grand. « *Je suis content, se réjouit-il. Il y a*

un an je dormais dans la rue, j'appelais le 115... C'est une bonne surprise. Avec Noémie Bellier, la travailleuse sociale qui m'accompagnait au Refuge, j'avais lancé différentes démarches (logement social, SIAO, DALO, etc.) et j'étais en attente. Vraiment merci... ». Habitué à être ballotté et à vivre en collectivité, il avoue avec pudeur avoir du mal à trouver le sommeil et n'avoir pas tout à fait réalisé qu'il s'agit de son appartement, rien qu'à lui. Il a d'ailleurs mis du temps à inscrire son nom sur la boîte aux lettres ... Alors qu'il travaille dans le bâtiment comme intérimaire il veut progresser en français pour faire valider sa qualification de plombier, métier qu'il exerçait en Mauritanie.



Pour tout renseignement :

Fédération des associations

Solidarités Nouvelles pour le Logement

SNL-Union - 18, cour Debille - 75011 Paris

01 42 41 22 99 - contact@snl-union.org



www.snl-union.org